

Bonjour,

Lumiver souhaite vous rappeler **d'une obligation réglementaire importante** avec la mise en place **du portail d'Etat pour la traçabilité des Déchets Dangereux** : [Trackdéchets](#).

Trackdéchets est une plateforme numérique gratuite, développée par le Ministère de la Transition Écologique, qui oblige à **dématérialiser la traçabilité des Déchets** pour en simplifier la gestion et en sécuriser les filières.

À partir du 1er juillet 2022, tous les acteurs présents sur une chaîne de traçabilité sont concernés par Trackdéchets, du producteur, au centre de traitement.

Si vous n'êtes pas inscrit sur Trackdéchets :

<https://app.trackdechets.beta.gouv.fr/company/80369408200014>

Nous vous invitons à vous inscrire sur Trackdéchets pour permettre la traçabilité des déchets : <https://faq.trackdechets.fr/collecteurs-traiteurs-transporteurs/embarquer-mes-partenaires>

Retrouvez tous les tutoriels vidéo sur [Chaîne Youtube](#)

Évidemment, vous pouvez compter sur l'équipe LUMIVER (qui travaille déjà sur TRACKDECHETS depuis plusieurs mois).

Cordialement,



Frédéric DUTRIEZ

Gérant

Fait à SECLIN, le 27 juin 2022